



## LES FORMALITÉS D'ADMISSION

Pour l'étude du dossier :

- Le formulaire *Cerfa* de demande d'admission en EHPAD (Partie administrative + partie médicale)
- Le dossier médical complet en faisant apparaître les principaux antécédents et les prescriptions en cours
- Une photocopie des avis d'imposition, ou de non-imposition sur le revenu de l'année en cours et de l'année précédente (Feuillet complet)
- Une copie des relevés de comptes (chèque, épargne, assurance vie...)

Une fois le dossier validé par la commission d'admission :

- Le consentement éclairé du futur résident.  
*Aucune admission ne sera validée sans le consentement du résident, ou attestation d'un médecin*
- Une photocopie du livret de famille
- Une photocopie de la carte nationale d'identité française Recto/Verso
- Une photocopie de la carte vitale Recto/ Verso
- Une photocopie de l'attestation de droits à l'assurance maladie à jour
- Une photocopie la mutuelle de l'année en cours
- Un RIB (prélèvement automatique le 15 de chaque mois)
- Le chèque de caution

Si cela vous concerne :

- Notification de jugement en cas de mesure de protection juridique (Tutelle, curatelle, SDJ...)
  - Photocopie de la carte d'ancien combattant
  - Photocopie de la carte de veuve de guerre
  - Photocopie de la carte d'invalidité : Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées *ex COTOREP*
  - Photocopie de la notification de l'Aide Personnalisée au Logement (APL)
  - Photocopie de la notification de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
  - Photocopie du contrat obsèques
  - Les directives anticipées (à remettre au service médical sous pli confidentiel)

Une fois la date d'admission déterminée,  
le secrétariat prendra contact avec vous pour un entretien de pré accueil.